



Saint-Prime
VIVRE ENSEMBLE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Demande de dérogation mineure

aux règlements d'urbanisme

Art. 145.6 L.A.U.

Art. 16 Règlement NO 2017-08

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 6 juillet 2020 à 20 h qui se tiendra à huis clos, en raison de la Covid-19, à la Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime, sur la dérogation mineure suivante:

✧ **Requérants:**

Martin Leclerc
Janique St-Jean
10, chemin de l'Île-des-Saules
Saint-Prime (Québec) G8J 1T6

✧ **Immeuble visé:**

10, chemin de l'Île-des-Saules
Saint-Prime (Québec)

✧ **Nature de la demande:**

Permettre la construction d'une remise mesurant 8 pieds de largeur par 20 pieds de profondeur en cour avant à environ 2,7 mètres de la ligne latérale de lot.

✧ **Effet de la demande:**

Construire une remise en cour avant plutôt que dans les cours latérales ou arrière.

Ladite séance sera tenue à huis clos, tel qu'autorisé par arrêté ministériel 690-2020. Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Municipalité de Saint-Prime met en place la mesure temporaire suivante : Toute personne intéressée devra se présenter à l'entrée de l'édifice municipal le 6 juillet 2020 à 20 h afin de remettre ses coordonnées téléphoniques. La secrétaire-trésorière et directrice générale, au moment venu dans l'assemblée, contactera la personne qui pourra s'adresser directement au conseil au sujet de la demande de dérogation mineure avant la prise de décision.

Donné à Saint-Prime ce 19^e jour du mois de juin deux mille vingt.